

Maître d'ouvrage (MOA)  Commune de Névache Convoqué / Présent / Absent Représenté par : Mme la maire Claudine CHRETIEN Mme Laure VUINEE, Natura 2000 Clarée	Maître d'œuvre (MOE)   Restauration des Terrains en Montagne Service départemental des Hautes Alpes Représenté par : Marc FOUQUET et Matthieu CHANEY	Entreprise  Minetto, Agence Alpes Le cros de St CREPIN 208 Rue du Guillermin 05600 ST CREPIN Convoqué / Présent / Absent (-) Représenté par : Alexandre PICHOT (chef de projet) et Florian BRUNON
---	--	--

Autres personnes présentes : 1 personne (conducteur de pelle)

Compte rendu de chantier n°2 du 15 octobre 2025

**Prochaine réunion de chantier
mercredi 22 octobre à 10h**

1. POINT TECHNIQUE

- Opérations antérieures

Travaux préparatoires :

- Etat des lieux du site des travaux établi sous contrôle d'huissier le 30/09/25
- Piquetage physique de la partie basse du projet (merlon + fosse = tranche ferme)
- Traitement de la végétation le 6/10/25 sur la totalité des emprises
- Prélèvement de matériaux pour analyse GTR.
- Envois des DICT + recherche de réseaux

- Opérations réalisées depuis la dernière réunion

Travaux préparatoires :

- Recherche des réseaux : le réseau d'eau potable a été repéré par sondages à la pelle, et son implantation altimétrique et en plan a été reportée sur les plans de projet par l'entreprise.
- Mise en place des panneaux de chantier (1 à l'entrée de chacune des zones de travaux).

Terrassements :

- . Zone basse, « merlon-fosse » : poursuite des décapages de surface et mise en andain de la terre végétale pour réemploi ultérieur ;
- . Zone amont « reprofilage de la route des Acles » :
 - Piquetage des entrées en terre dans le talus amont et du pied de talus aval projeté.
 - Début des terrassements à la pelle à roue sur le tronçon concerné, associés au compactage des premières passes.

- Opérations en cours

- Organisation générale :
 - Poursuite et fin du reprofilage de la route des Acles
 - Partie basse : dévoiement de la conduite AEP.
 - Terrassements du merlon et de la fosse
 - Finitions de surface
- Travaux en cours sur la route des Acles :
Seuls les arbres strictement incompatibles avec l'implantation de la route reprofilée ont été enlevés : 3 pins sylvestres (diamètres 15, 20, 15), 4 frênes (diamètres 10, 15, 30, 25), quelques arbustes et cépées de genévrier commun. Plusieurs pins sylvestres de grande taille, situés au ras voire dans les talus projetés ont été conservés, moyennant leur élagage du côté des travaux.

Les terrassements doivent être adaptés et retardés ce jour (mercredi 15/10) pour permettre le passage des véhicules de la bergère des Acles, quittant l'estive (transport des agneaux en particulier).

Précisions techniques apportées :

- Compactage : application du guide « GTR » aux résultats des essais de sol. Sols de **classe D2 ou D3** et utilisation d'un **compacteur de type V3** (au lieu de V5 initialement prévu, pour cause de panne)
-> couches de remblais de **30 cm d'épaisseur (sans éléments > 200 mm), vitesse 3.5 km/h, 4 passages.**
-> 1 couche de mise en forme finale de **30 cm d'épaisseur, passage à 3 km/h en 8 passes.**

- Traitement des talus :

Il est demandé de respecter les profils en travers indiqués aux plans, qui prévoient localement une diminution de la pente du talus amont par remblai (profils Pp107 à Pp110).

Une finition brute des talus amont et aval est privilégiée, **sans lissage ni griffage**, afin d'approcher au mieux l'aspect des pentes et talus existant autour du projet. Les éléments les plus grossiers seront calés en pied de talus aval, de même que les rémanents ligneux (mais ceux-ci ne doivent pas être enterrés).

- Revers d'eau :

Rappel de la géométrie de principe : développement sur 16 à 18 ml, profondeur relative d'au moins 50 cm, axe par rapport à la perpendiculaire de la route de 30 à 45 °.

Implantation d'un revers d'eau à l'extrémité aval des terrassements et d'un à l'extrémité amont.

- Zone du merlon-fosse :

- Le principe d'un dévoiement en surprofondeur de la conduite AEP est acté. Le remplacement se fera en préparant la tranchée en parallèle côté amont, puis en plaçant 2 coudes successifs à partir du point haut pour faire plonger la nouvelle conduite jusqu'à la profondeur souhaitée, et de là en suivant une pente régulière jusqu'à rejoindre le regard existant. Linéaire concerné d'environ 50 ml ; nouvelle conduite en PEHD, diam. 90. Le chiffrage de cette plus-value est en cours de validation.
- Le fond de la fosse sera bien de pente nulle, conformément aux plans d'EXE.
- Les préconisations pour le compactage au V3 sont celles rappelées plus haut, issues du guide GTR : Couches de remblais de **30 cm d'épaisseur (sans éléments > 200 mm), vitesse 3.5 km/h, 4 passages.**

- Opérations à venir

- Poursuite et fin des terrassements de la route des Acles (objectif lundi 20.10).
- Dévoiement de la conduite AEP : travaux préparatoires prévus mercredi 22.10 prochain, et remplacement de la conduite jeudi 23.10, impliquant une coupure temporaire et une vidange du tronçon concerné.

2. POINT ADMINISTRATIF, RÉGLEMENTAIRE ET FINANCIER

- Ordre de Service : **OS en cours n°2 du 26/09/25**

Arrêté municipal d'interdiction de la circulation sur la route des Acles, en vigueur jusqu'au jeudi 23 octobre 2025.

- Fourniture et état de validation des documents :

- *DC4 : Déclaration de sous-traitance du 26/09/25 validée, pour le travail de l'entreprise Gandelli (élagage des accès et déboisement de l'emprise).*
- *2 rapports d'essai sur les prélèvements de sols (Geolabo), fournis et validés.*

- Prescriptions réglementaires et environnementales :

- Suivi financier :

3. AVANCEMENT

- Délai : vendredi 31/10/2025

semaine 41 : fin des travaux préparatoires, décapage, recherche réseaux

Semaine 42 : terrassement pour reprofilage de la route des Acles

Semaine 43 : fin du reprofilage de la route des Acles ; dévoiement conduite AEP ; terrassements du merlon-fosse

- Interruptions :

4. POINT SÉCURITÉ

Sans observation formulée par les destinataires sous 48h après l'envoi, le compte-rendu est considéré comme approuvé.

Compte-rendu rédigé le 16.10.25 par M. Chaney, envoyé par courriel à :

Entreprise :MinettoAlexandre PICHOT et Florian BRUNON

Maître d'ouvrage :commune de Névache Claudine CHRETIEN, maire, et Aurélie GIACOMINI (secrétariat)

Maître d'œuvre :ONF-RTM..... Marc FOUQUET

Autres destinataires : DDT05, Natura2000, UDAP, Inspecteur des Sites, Région SUD

Le représentant du Maître d'œuvre : Matthieu CHANEY Signature

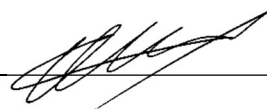




Fig. 1 : Route des Acles, terrassements au niveau du point bas du projet



Fig. 2 : Route des Acles, vue vers l'amont, terrassements en cours.



Fig. 3 : Secteur « merlon-fosse » ; décapage de la couche superficielle (13/10/25).



Fig. 4 : Secteur « merlon-fosse » ; stockage provisoire de la terre végétale (13/10/25).